

**Bégin et Bégin inc.,
Groupe NBG inc.,
Groupement forestier de Témiscouata,
ET
Norampac-Cabano, une division de Cascades Canada ULC**

Mémoire

*Déposé dans le cadre de la consultation sur les aires protégées
au Bas-St-Laurent*

Le 6 mai 2013

Présentation du Groupement forestier de Témiscouata inc.

En 2012, le Groupement forestier de l'Est du Lac Témiscouata et la Corporation Agro-Forestière du Transcontinentale se sont fusionnés pour former le Groupement forestier de Témiscouata inc. (GFT)

La nouvelle entité regroupe environ 1000 propriétaires, une superficie forestière en forêt privée de près de 80 000 ha. Le GFT continue son rôle d'agent livreur en forêt privée, de réalisation des travaux sur les lots intramunicipaux et de mandataire de gestion et d'opération en forêt publique.

Le GFT crée 200 emplois directs et autant d'emplois indirects. Le chiffre d'affaires est de près de 20 M\$ uniquement en activités d'aménagement et de récolte des forêts privées du Témiscouata et des forêts publiques du Grand-Portage surtout.

La grande majorité de notre chiffre d'affaires est directement relié à l'aménagement des forêts publiques et privées du Grand-Portage et plus de 5.5 M\$ est versé en salaire.

Présentation de l'entreprise Bégin & Bégin inc.

L'entreprise est implantée au Témiscouata depuis 1925. Aujourd'hui, la scierie comprend trois unités de transformation : un secteur pour la fabrication de copeaux; un secteur pour le sciage de pré coupé de palettes ainsi qu'un secteur de billes de grands diamètres; le tout regroupé au même site avec plus de 30 000 p.c.a. de surface de production.

Bégin & Bégin inc. génère 60 emplois directs à son site d'exploitation et 50 emplois indirects provenant de l'exploitation forestière et du transport. Nous supportons les organisations locales pour un montant de +/- 13 000 \$; nos taxes scolaires et municipales totalisent au-delà de 22 000 \$ et avec un chiffre d'affaires de près de 15M \$, nous sommes un des plus importants employeurs du Témiscouata.

Bégin & Bégin inc. produit annuellement entre 11 et 12 millions de p.m.p. (pieds mesure de planche), soit environ 7 millions de p.m.p. de bois de grade et 4 millions de p.m.p. de pré coupé à palettes. Entre 80 000 et 85 000 t.m.a. (tonnes métriques anhydres de copeaux) sont transformées chaque année dans le secteur des copeaux.

Notez cependant que la capacité de l'usine est de beaucoup supérieure. Le manque d'approvisionnement vient freiner la production.

L'entreprise est dirigée par des actionnaires d'affaires de la région, soit le Groupement forestier de Témiscouata inc., Norampac-Cabano, une division de Cascades Canada inc., monsieur Gilles Bégin et monsieur Daniel Fauteux.

Les volumes (m3) attribués en forêt publique (U.A. 011-51 et U.A. 011-52)

Usine	Produit	1994-1998	1999-2004	2008-2013
Bégin & Bégin inc.	Sciage feuillu dur	41600	28400	23400

En 2008, le CAAF de Bégin & Bégin inc. a contribué pour 33 % de son approvisionnement, 67 % provenant du privé dont 85 % de l'extérieur du Québec.

Une forte proportion du bois en provenance de l'extérieur est constituée de contrats annuels avec des grands propriétaires. La stabilité de cette fibre est incertaine. L'importance du bois publique pour la survie de notre usine est capitale.

Présentation de l'entreprise Groupe NBG inc.

La scierie actuelle a vu le jour en 1983. Construite par monsieur Raoul Guérette, l'usine se spécialise dans le sciage de tremble et de bois franc.

Au cours des ans, diverses améliorations et agrandissement furent apportés aux installations. En juin 1995, l'ensemble des usines de monsieur Charles Guérette a été acquis par Produits forestiers Alliance inc. En 2000, l'usine de Rivière-Bleue change de propriétaire pour faire partie du groupe américain Bowater inc. Au cours de 2001, l'usine se spécialisera dans la production de tremble, délaissant ainsi le bois franc et le résineux.

En décembre 2002, cinq entreprises du Témiscouata se regroupent pour discuter d'acquisition et la création du Groupe N.B.G. inc. est ainsi faite. Cette entreprise est formée de :

- Norampac-Cabano, une div. De Cascades Canada inc.
- Bégin et Bégin inc.
- * Groupement forestier de l'Est du lac Témiscouata inc.
- * Corporation Agroforestière transcontinentale inc.
- Groupement forestier de Kamouraska inc.

* En 2010, les deux groupements se sont fusionnés pour former le Groupement forestier de Témiscouata inc.

Le groupe fait donc l'acquisition de Bowater inc. et prend possession de la scierie de Rivière-Bleue le 2 février 2003.

Groupe NBG inc. poursuit sa spécialisation dans le tremble mettant en marché plus de 22 millions de p.m.p. annuellement dans des bois de grade, composante de palettes et bois carré de qualité et de dimensions variées.

Avec une capacité de production de 30 millions de p.m.p. de tremble, Groupe NBG inc. est un des plus importants scieurs de cette essence au Québec, employant une cinquantaine de personnes qualifiées dans diverses spécialisations.

Nous supportons également les organisations locales pour un montant de +/- 5 000 \$; nos taxes scolaires et municipales totalisent au-delà de 26 000 \$ et, avec un chiffre d'affaires de près de 7M \$, nous sommes un des plus importants employeurs du Témiscouata.

Les volumes (m3) attribués en forêt publique (U.A. 011-51 et U.A. 011-52)

Usine	Produit	1994-1998	1999-2004	2008-2013
Autre	Sciage feuillu mou	66900	0	0
Groupe NBG inc.	Sciage feuillu mou	0	33200	25200

Présentation de l'entreprise Norampac-Cabano

En 1974, après de longues démarches, Papier Cascades Cabano naissait.

Dès 1976, les premières tonnes de papier étaient produites. Au début des années 1980, l'entreprise produisait environ 80 000 tonnes métriques annuellement.

Depuis le tout début, plusieurs millions de dollars ont été investis afin de garder l'usine de Cabano dans les rangs des usines les plus modernes et compétitive.

En 2009, l'entreprise atteignait une production record annuelle de 220 000 tonnes métrique.

Après 35 ans, l'entreprise Norampac-Cabano est reconnue comme une usine des plus modernes ainsi que pour sa qualité, son service et la versatilité de ses opérations.

Les volumes (m3) attribués en forêt publique (U.A. 011-51 et U.A. 011-52)

Usine	Produit	1994-1998	1999-2004	2008-2013
Norampac-Cabano	Pâte feuillue	70500	40400	38000
Norampac-Cabano	Pâte peuplier	12650	0	0

Introduction

Nous sommes conscients qu'il existe un besoin d'accroître les superficies en aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Nous reconnaissons la volonté régionale de contribuer au réseau d'aires protégées exprimé dans le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT). Tant qu'à elle, l'industrie forestière du Bas-Saint-Laurent, requérante d'une certification FSC® en forêt publique doit s'assurer de la protection d'échantillons représentatifs d'écosystèmes. Finalement, le gouvernement du Québec à la volonté politique d'atteindre 12% d'aires protégées à l'échelle de la province d'ici 2015. Nous ne reconnaissons pas cette cible quantitative arbitraire et nous nous questionnons sur la stratégie employée par le MDDEFP pour l'identification d'aires protégées, notamment au sud du Saint-Laurent.

L'implantation de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent doit se faire prudemment, en respect du juste équilibre entre les besoins environnementaux, sociaux et économiques. Nous croyons que l'adoption des sept territoires d'intérêt pouvant coûter des centaines d'emplois et priver les usines d'un approvisionnement stable et garanti présente un débalancement négatif au niveau économique.

La situation est inquiétante, plusieurs organismes ou individus, établis en région ou de passage, se mobilisent présentement en faveur de l'atteinte immédiate d'une cible de 12% et plus d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent, coûte que coûte. C'est à se demander si ces gens ignorent tout du fondement de la ruralité au Bas-Saint-Laurent.

Facteurs économiques

L'industrie forestière, victime d'une crise structurelle depuis 2005 a encaissé des coups durs en région. Certaines usines et entrepreneurs ont été contraint d'abandonner et les productions des acteurs encore actifs ont été réduites. Nul besoin d'en ajouter pour affirmer que le secteur est encore très fragile. Depuis 1990, l'attribution de volume en forêt publique au Bas-Saint-Laurent fut réduite de 55%. Hormis le trou causé par l'épidémie de TBE, expliquant une bonne partie de cette baisse, le reste s'explique du fait qu'on exclu constamment des surfaces de la vocation forestière ou qu'on ajoute des contraintes à l'aménagement. Rares sont les usines au Bas-Saint-Laurent qui opèrent à leur pleine capacité. Une approximation généreuse serait d'environ 50% de la capacité, ce qui laisse donc place à d'intéressantes opportunités de développement économique.

Le document publié pour les besoins de la présente consultation expose une réduction de volume d'approvisionnement de 40 780 m³ associé à un scénario de sept territoires d'intérêt. Ce n'est pas rien, c'est plus que la consommation d'une petite usine de la région! Même si cet impact est réparti entre les différentes industries, elle est suffisante pour affaiblir plusieurs d'entre elles et certaines pourraient ainsi devoir fermer leurs portes. Contrairement à ce que certains véhiculent publiquement ou publient dans des études, la forêt privée ne peut substituer automatiquement les volumes amputés en forêt

publique. Et même si c'était le cas, la stabilité d'un approvisionnement garanti procurent une sécurité indispensable à l'industrie.

Un document de travail du MRN «*Impacts économiques liés au projet d'aires protégées*» fait état d'une perte d'entre 58 à 91 emplois directs annuels, tout dépendant de la méthode utilisée et de 128 emplois indirects annuels. Dans un contexte d'activité saisonnière de 32 semaines par année, ça représente entre 300 et 360 emplois totaux. Qui fera parti de la statistique? Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exactitude du résultat calculé par le modèle en ce qui concerne l'emploi indirect, mais nous doutons qu'il soit conservateur à cause de la situation précaire et particulière du contexte rural au Bas-St-Laurent. En ajoutant à cela la baisse de 2 400 000\$ de budget pour les travaux sylvicoles non-commerciaux en forêt publique et les conséquences de la réforme de l'assurance-emplois, il y a des localités du Haut-Pays qui vont encaisser un coup dur. Lorsqu'une école est à un ou deux élèves près de fermer, lorsque l'épicerie ou le garage parvient à peine à faire ses frais, on peut prétendre que des aires protégées ayant d'aussi lourdes conséquences sur les emplois directs auraient un effet domino sur l'économie des villages de l'arrière-pays. Ces commerces et ateliers qui peinent à survivent et qui pourraient fermer leurs portes ne pourraient plus desservir leurs clients agriculteurs, éleveurs, acériculteurs qui produisent des denrées que certains promoteurs des aires protégées coûte que coûte sont si fiers d'acheter au marché public la fin de semaine.

Le Bas-Saint-Laurent, dans la mire du MDDEFP?

Le Bas-Saint-Laurent fait parti de la province naturelle des Appalaches, s'étendant de la Montérégie jusqu'en Gaspésie.



Figure 1 : province naturelle des Appalaches, source :

http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/partie4a.htm

En matière d'aires protégées, le MDDEFP peut être promoteur uniquement sur le domaine public. Tel qu'illustré dans la figure suivante, la forêt publique se fait rare à l'ouest du Bas-Saint-Laurent, dans la province naturelle des Appalaches.

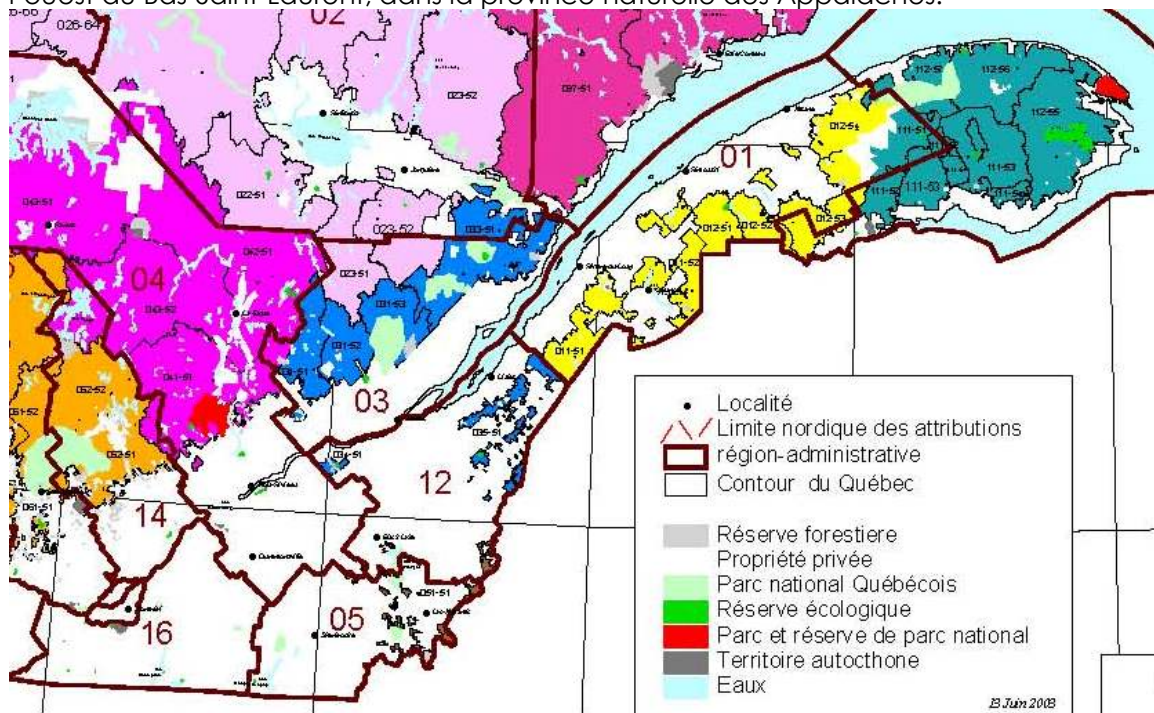


Figure 2 : Extrait de la carte du MRN « Limite nordique des attributions commerciales de bois »

source : http://www.mm.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/generale_uaf.pdf

Dans le document du MDDEFP *Orientations Stratégiques du Québec en matière d'aires protégées, période 2011-2015*, on mentionne que les actions seront modulées en fonction de quatre grandes zones que voici.



Figure 3 : Grandes zones – Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées

Pour la zone sud, composé en majeure partie par la province des Appalaches, le MDDEFP désire augmenter la présence d'aires protégées. Mme Christiane Bernard, une des responsables du dossier au MDDEFP, nous a confirmé lors d'une rencontre d'information s'étant tenu le 27 mars 2012 que le Bas-Saint-Laurent était une région qui devrait contribuer plus fortement étant donné sa localisation et sa tenure forestière. Dans ce cas, la forêt publique Bas-Laurentienne ferait plus que sa part comparativement aux régions méridionales ayant très peu de forêt publique.

Un fait intéressant à noter est que les spécialistes du MDDEFP nous martèlent depuis 2010 que nous avons besoin de grandes aires protégées au Bas-Saint-Laurent alors que le document *Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées, période 2011-2015*, exprime la stratégie suivante pour la zone sud : « ... assurer, en partenariat

avec les instances de planification et d'aménagement régionales, une plus forte présence d'aires protégées, notamment par l'utilisation d'une gamme élargie de catégories de gestion de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tels les habitats d'espèces menacées ou vulnérables, les paysages humanisés ou les autres aires protégées où est faite une utilisation durable des ressources naturelles; »

Nous comprenons donc que le premier coup de barre vise à créer d'énormes noyaux de conservation et ensuite on complètera avec d'autres statuts moins restrictifs à la foresterie mais présentant tout de même des impacts négatifs. Donc la consultation sur les territoires d'intérêts actuels serait la première phase d'un grand projet.

FSC® et les aires protégées

Afin d'assurer le maintien d'un certificat FSC®, il est vrai que les aires protégées sont un incontournable. La Corporation de gestion de la certification forestière des territoires publics du BSL (CGCBSL) a œuvré dans le dossier depuis 2010. La CGCBSL s'est appuyée sur l'analyse de carence du MDDEFP, reconnu par la plupart des parties intéressées. Après avoir fait une proposition d'aires candidates ne faisant pas l'unanimité en région, la CGCBSL s'est impliquée au sein du comité restreint duquel sont issus les territoires d'intérêts présentés dans cette consultation. Durant les travaux du comité restreint, il fut toujours question d'attendre l'évaluation des impacts avant de prendre une décision. Maintenant que la proposition est sur la table, plusieurs en veulent déjà plus et visent des cibles de protection de 12 et 15%. En aucun cas, il n'est question de cible quantitative pour FSC®, ni dans le PRDIRT d'ailleurs.

La norme FSC® stipule que le requérant doit communiquer et coopérer avec les parties intéressées et des experts qualifiés pour l'analyse des carences et l'identification d'aires protégées potentielles. Elle stipule également que les parties intéressées doivent être généralement en faveur avec le résultat de l'analyse de carence. Une analyse simpliste nous permettrait de dire que nous en avons fait assez pour répondre à la norme mais ce n'est pas aussi simple. Nous sommes conscients que le dossier concerne la région et le gouvernement provincial. C'est notre devoir d'œuvrer avec les acteurs concernés afin d'aboutir en une proposition faisant consensus.

Le portrait des carences en aires protégées au Bas-Saint-Laurent

Le document du MDDEFP « *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec, analyse de carence, région administrative du Bas-Saint-Laurent, version 2.2, mars 2013* » contient plusieurs informations nous permettant de dresser un bilan de l'efficacité des sept territoires d'intérêts proposés à capter des éléments en carences de représentativité dans les aires protégées actuelles. L'élément clé analysé est le type de milieu physique (forme topographique et sol). Il s'agit du premier critère de design utilisé par le comité ayant travaillé sur la proposition des territoires d'intérêt. On s'est également attardé à l'efficacité de la proposition par rapport au type de végétation potentielle, la proportion de vieilles forêts et les milieux humides, tous des critères de sélection secondaires lors de la configuration des contours.

Nous avons résumé dans l'annexe 1 le portrait de l'efficacité des sept territoires d'intérêts à capter des types de milieux physique en carences. Sommairement, à l'échelle du Bas-Saint-Laurent il est permis d'affirmer que les carences en milieu physique sont captées par les territoires proposés dans une forte majorité des cas. Dans cette analyse, il faut considérer que l'ensemble physiographique A0301 est exclusivement en forêt privée et que celles de la péninsule Gaspésienne débordent toutes en partie ou en majorité dans la région administrative de la Gaspésie.

Pour ce qui est des types de végétation potentielle, ils ont presque tous été captés à différents degrés par les territoires d'intérêt. La proportion de vieilles forêts dans le scénario présenté est de 16% supérieure à celle de la forêt naturelle pour la région des Collines de Témiscouata et de 21% pour la région de la Péninsule de la Gaspésie. Selon le MDDEFP, 16% de la forêt naturelle serait protégée avec ce scénario dans les Collines de Témiscouata et 17,3% dans la Péninsule de la Gaspésie. Les territoires d'intérêts proposés captent bien les milieux humides notamment dans la région de la Gaspésie où ils sont même surreprésentés par rapport à la région naturelle.

Recommandations

Avant d'envisager la création de noyaux de conservation tel que présenté dans la consultation, la région doit s'assurer d'obtenir du financement auprès du gouvernement provincial afin de créer des aires d'intensification de production ligneuse à proximité des usines. Ce financement doit être proportionnel à l'ampleur de la conséquence négative des aires protégées sur l'approvisionnement des usines. Ainsi, l'aménagement intensif doit permettre une augmentation équivalente de la possibilité forestière à l'impact des aires protégées, et cela par groupes d'essences SEPM (sapins, épinettes, pins, mélèzes), THO (thuya), PEU (peupliers) et FD (feuillus durs).

Une fois que le financement d'aires d'intensification sera possible et sachant que les sept territoires d'intérêts présentés viendraient combler en majeure partie les carences identifiées dans l'analyse du MDDEFP, nous serons en accord avec un scénario comprenant les sept territoires ou options suivants :

- 1- Lac de l'est
- 2- Réserve Duchénier
- 3- Rivière Patapédia
- 4- Rivière Assemetquagan – Option 2
- 5- Rivière Causapscal
- 6- Rivière Cap-Chat
- 7- Rivière Cascapédia

Hormis que pour des besoins précis de protection d'habitats d'espèces menacées ou vulnérables, les surfaces des territoires recommandés ne devraient pas dépasser celles présentées lors de la présente consultation.

Ayant répondu aux carences identifiées aux Bas-Saint-Laurent, suite à l'adoption des sept projets d'aires protégées, la région ne doit plus avoir à contribuer à l'atteinte de la cible arbitraire de 12% fixé par le gouvernement du Québec.

Conclusion

Les facteurs économiques associés à un tel projet sont loin d'être négligeable. Pour notre région, 300 à 360 emplois c'est énorme. Nous déplorons que des solutions tel que les aires d'intensification de production ligneuse n'aillent pas été envisagés dans le cadre de la consultation.

Même si la région va de l'avant avec les territoires proposés dans cette consultation, nous craignons que la région soit ciblée pour d'autres projets d'aires protégées afin de répondre à une cible arbitraire associée à une commande politique. Nous devons simplement nous concentrer à diminuer les carences de représentativité des différents éléments dans notre réseau d'aires protégée. À ce niveau les sept territoires proposés répondent bien à ce besoin.

Nous pensons que les promoteurs des aires protégées coûte que coûte ne devraient pas se servir de la certification FSC® pour justifier des aires ayant de lourdes conséquences économiques. D'ailleurs la norme FSC® est assise sur des principes de développement durable où l'économie, l'environnement et la société sont en équilibre. Il faut que les parties intéressées dans le cadre du projet d'aires protégées en soient conscient mais présentement, il semble qu'ils sont aveuglés par leur rêve.

Annexe 1

Analyse de carence par type de milieu physique

Région naturelle	Ensemble physiographique	Code milieu physique	Descriptif milieu physique	Carence	Couverture consultation ¹	Notes
Collines de Témiscouata	A0301	TE/6D	Terrain - Dépôt littoral	OUI	NON, mais..	Sur forêt privée
		BN/1A	Button (déniv. de 25 à 50 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	NON, mais..	
		BU/1A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	NON, mais..	
		PN/5A	Plaine - Dépôt glacio-marin argileux	OUI	NON, mais..	
	A0302	PN/7	Plaine - Dépôt organique	OUI	NON, mais..	
		BU/1A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	
		BC/1A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	
		FV/2	Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	OUI	OUI	
	A0303	BN/1A	Button (déniv. de 25 à 50 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	L'ensemble A0303 est celle qui contient le coeur du parc national du Lac Témiscouata. En plus, les basses collines et les fonds de vallée sont bien comblés dans les ensembles voisins.
		BC/1A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI, voisin	
		BU/1A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	NON	NON	
	A0304	FV/2	Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	OUI	OUI, voisin	L'ensemble A0304 contient en plus du territoire de la rivière Patapédia, le sud du parc national du Lac Témiscouata. La carence en buttes est bien comblée par le parc national du lac Témiscouata (A0303).
		BC/1A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	
BU/1A		Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI, voisin		
FV/2		Fond de vallée - Dépôt fluvio-glaciaire	OUI	NON		
Péninsule de la Gaspésie	A0401	V4/1A	Vallée - dénivelé de versant 100 et 200 m - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	La majeure partie de l'ensemble A0401 est en Gaspésie, les autres carences doivent être comblées dans cette région.
		PT/8A	Plateau - Dépôt d'altération	OUI	OUI	
		BC/8A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt d'altération	OUI	OUI	
		BU/1A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	NON, mais..	
		FV/3F	Fond de vallée - Dépôt fluvial	OUI	NON, mais..	
	A0402	V5/8A	Vallée - dénivelé de versant > 200 m - Dépôt d'altération	NON	NON, mais..	L'autre moitié de l'ensemble A0402 est en Gaspésie, le reste des carences doit être comblé dans cette région. Il ne faut pas négliger que des carences de certain milieux physiques sont bien comblées dans les ensembles voisins.
		BC/1A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	NON, mais..	
		BC/8A	Basse colline (Déniv. de 100 à 200m) - Dépôt d'altération	OUI	NON, mais..	
		BU/1A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt glac. sans morpho.	OUI	OUI	
		FV/3F	Fond de vallée - Dépôt fluvial	OUI	OUI	
	A0403	TR/1A	Terrain - Dépôt glac. Sans morpho.	OUI	OUI	La majeure partie de l'ensemble A0403 est en Gaspésie, les autres carences doivent être comblées dans cette région. Il ne faut pas négliger que cet ensemble contient le parc national de la Gaspésie, et le parc national de Forillon.
		BU/8A	Butte (déniv. de 50 à 100 m) - Dépôt d'altération	OUI	OUI	
		MT/8A	Mont (déniv. > 500 m - dépôt d'altération	NON	OUI	
V5/8A		Vallée - dénivelé de versant > 200 m - Dépôt d'altération	OUI	OUI		
		FA/01	Falaise - Dépôt glac. mince et affleur. rocheux	OUI	NON, mais..	

Note 1: La carence est couverte par un ou des territoires proposé dans la consultation

Sources:

Portrait du réseau d'aires protégées au Québec - Analyse de carence, Région administrative du Bas-Saint-Laurent, version 2.2 mars 2013
Document de consultation publique sur la proposition de territoires d'intérêt pour la création d'aires protégées au Bas-Saint-laurent